



Question de fumeur

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 11 février 2007

Ai-je encore le droit de fumer chez moi alors que ma femme de ménage vient travailler une demi-journée par semaine ?

Réponse :

Aucun texte ne vous interdit de fumer chez vous mais les salariés qui viennent chez vous sont en droit d'exiger le respect de leur environnement de travail. A l'extrême, s'il s'avérait qu'une maladie grave survienne à ce type de salarié et qu'il soit prouvé que son affection est directement et exclusivement liée à son